

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la municipalité que les immeubles désignés ci-dessous, sur lesquels les taxes municipales et/ou scolaires n'ont pas été payées en tout ou en partie, seront vendus à l'enchère publique.

Ladite vente à l'enchère publique aura lieu le mardi 10 décembre 2024 à 10 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Senneterre située au 551, 10^e Avenue.

Seront exclus de la vente à l'enchère, les immeubles pour lesquels les taxes municipales et/ou scolaires en souffrance indiqués ci-dessous, incluant les intérêts et les frais, auront été acquittés avant le jour et l'heure fixés pour la vente.

Les immeubles seront vendus, sujet au droit de retrait d'un an, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, et sujet à toutes servitudes pouvant les affecter.

Si l'adjudicataire est une personne physique, il doit présenter une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou autre document officiel qui comporte sa photographie). S'il agit au nom d'une autre personne, il doit fournir la procuration l'autorisant à agir.

Si l'adjudicataire est une personne morale, son représentant doit fournir une copie du document l'autorisant à agir (résolution, procuration, etc.).

Lors de la vente, les taxes de l'année en cours, les montants relatifs aux divers frais ainsi que la TPS et la TVQ seront ajoutés aux taxes impayées indiquées ci-dessous.

L'adjudicataire de chacun des immeubles devra immédiatement acquitter le prix d'adjudication en argent comptant, par chèque visé, mandat postal, mandat ou traite bancaire à l'ordre de la Ville de Senneterre, à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente sans délai.

Sauf mention contraire, tous les lots font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, et sont situés sur le territoire de la Ville de Senneterre.



1. Propriétaire
Alain Binet
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 119,34 \$

Immeuble : Lot 5 371 345

Adresse civique : 461, 14^e Avenue
2. Propriétaire
Jérémy Giroux
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 76,35 \$

Immeuble : Lot 5 373 683

Adresse civique : 171, rue Principale
3. Propriétaire
Georges Girard
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 57,27 \$

Immeuble : Lot 5 373 549

Adresse civique : 441, 12^e Avenue
4. Propriétaire
Valérie Labbé
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 78,60 \$

Immeuble : Lot 5 373 621

Adresse civique : 381, 12^e Avenue
5. Propriétaire
Jacques Laplante-Turpin
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 90,72 \$

Immeuble : Lot 5 372 975

Adresse civique : 191, 6^e Rue Ouest
6. Propriétaire
**Éric Malenfant et
Nicole Thériault**
Taxes municipales : 0,00 \$
Taxes scolaires : 61,76 \$

Immeuble : Lot 5 371 433

Adresse civique : 24, rue des Érables



Donné à Senneterre, ce 13^e jour du mois de novembre 2024

Martine Mainville
Greffière